



Maine et Loire

FO Fonction Publique signe l'accord Télétravail

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049

02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

FO Fonction Publique, après consultation de ses instances, a décidé de signer le projet d'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique pour les trois versants : État, Territorial et Hospitalier.

Force Ouvrière constate que sa participation active, ses nombreuses contributions ont permis d'améliorer significativement le projet de texte initial.

Des éléments forts comme le volontariat de l'agent, la prise en compte de la réalité des missions, le coût du télétravail et le droit à la déconnexion ont reçu des réponses dans cet accord.

De plus, cet accord-cadre servira de socle aux différents accords ministériels, aux accords de collectivités, d'établissements ou encore de services qui ne pourront que l'améliorer.

Cependant, pour **FO Fonction Publique**, cet accord n'est qu'une première étape.

Dans un premier temps, nous serons vigilants sur le fait que les crédits nécessaires pour compenser le coût du télétravail ne soient pas ponctionnés sur des crédits actuels mais bien inscrits comme des crédits supplémentaires dès 2022.

Ensuite, nous veillerons à ce que le développement du télétravail ne soit pas un prétexte permettant aux employeurs publics de modifier leur politique immobilière en réduisant, par exemple, le nombre de bureaux sur sites.

Ce nouveau mode d'organisation du travail doit aussi être le moment pour réfléchir, de manière plus large, au collectif de travail, au temps de travail.

Enfin, il doit également veiller à garantir la plus grande égalité possible, à tous les niveaux, entre les agents exerçant des missions « télétravaillables » et ceux dont la nature de leur activité ne le permet pas.

Pour **FO Fonction Publique**, cet accord-cadre peut être un outil permettant d'harmoniser les conditions du télétravail et répondre ainsi à une demande forte des agents.

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)	
Fait à _____ le _____		
(signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Bulletin à retourner à Romuald Wiarit Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers

**Pendant les vacances,
FO milite pour les droits
des salariés !**

FO

retraites

FO revendique l'abandon de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales. FO reste opposée à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite.

FO revendique l'indexation du pouvoir d'achat des retraites et des pensions.

assurance chômage

FO réclame l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, réforme inopportune et injuste. FO revendique le retour à la convention 2017 et dénonce l'obstination du gouvernement à imposer sa réforme, dont l'un des objectifs est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois, de l'ordre d'un milliard d'euros chaque année.

discrimination syndicale

Alors que les procédures se multiplient ces derniers mois contre des syndicalistes, que ce soit à Pôle Emploi, dans le public ou le privé, FO rappelle son engagement contre toute discrimination syndicale mais aussi contre toutes les formes de discrimination.

protection sociale

FO rappelle les principes de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé, seul modèle qui permet aux salariés d'être couverts contre tous les risques et de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance. C'est pourquoi FO s'oppose à l'étatisation de la Sécurité Sociale.

services publics

FO exige l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui vise une transformation du modèle social en facilitant le recours aux contractuels, en généralisant la rémunération au mérite ou en instaurant la rupture conventionnelle dans la fonction publique.

retour de l'austérité

FO dénonce les politiques d'austérité et les contre-réformes exigées en contrepartie de l'emprunt européen. FO sera particulièrement vigilante à ce que le « quoi qu'il en coûte » ne se transforme pas en « quoi qu'il en coûte » aux salariés.